

Offre sur Iliad : Xavier Niel franchit le seuil de 90% du capital et des droits de vote d'Iliad, permettant la mise en œuvre d'un retrait obligatoire

Aux termes de la publication des résultats de l'offre, Monsieur Xavier Niel, actionnaire de contrôle d'Iliad, a franchi par l'intermédiaire de sa holding HoldCo II le seuil de 90% du capital et des droits de vote d'Iliad (96,46% du capital), ce qui lui permettra de demander la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire, comme mentionné dans ses intentions relatives à l'offre publique (cf. note d'information ayant reçu le visa de l'AMF n° 21-386 en date du 7 septembre 2021).

Les résultats définitifs de l'offre publique ont fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 29 septembre 2021 et la demande de retrait obligatoire interviendra au cours des prochains jours.